

## AVIS PUBLIC

# VILLE DE MONTRÉAL

## ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance spéciale du 19 septembre 2008, a adopté le règlement suivant :

**RCA-6-4**      *Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6)*

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 24 septembre 2008

---

Me Pierre Rochon  
Secrétaire d'arrondissement